SELON LA PRÉSIDENTE DE L'ARPT

La certification électronique «prendra du temps»

L'introduction de la certification électronique en Algérie mettra du temps, a déclaré hier Mme Zohra Derdouri, présidente du Conseil de l'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications qui précisera que toutes les précautions doivent être prises quand il s'agit de la sécurité des échanges et des transactions effectuées sur Internet.

F.-Zohra B. -Alger (Le Soir) - Les experts se sont réunis hier pour un deuxième séminaire international sur la certification électronique. Le but de la rencontre étant la sensibilisation sur ce thème avant l'application de ce procédé.

«Cette nouvelle culture numérique est nécessaire au citoyen en dépit du fait qu'il n'y soit pas encore habitué», a déclaré Mme Derdouri ajoutant, en outre, que le lancement d'un projet pilote de six mois est nécessaire en vue de tester la solvabilité des solutions et de mettre en place une sécurité à long terme. Pour la responsable, les volets de formation et l'acquisition d'un matériel de pointe sont aussi une priorité.

Par ailleurs, répondant aux questions des journalistes, la première responsable de l'ARPT annoncera que le projet nécessitera encore une longue période de préparation et de mise au point qui peut durer des années encore.

«Ce processus garantira la sécurité et l'intégrité des données. Il assurera aussi la reconnaissance de l'utilisateur ou celui qui demandera la certification. Le projet a aussi pour but de lutter contre la cyber criminalité. Nous devrons donc mettre en place le volet prévention», a expliqué Mme Derdouri qui avouera, par ailleurs, qu'en dépit de toutes les précautions, toutes les menaces ne peuvent être écartées et que le risque est toujours permanent.

L'ARPT aura pour rôle de délivrer des autorisations à des prestataires de services de certification électronique. Pour ce qui est de la certification électronique, elle représente la signature numérique d'un document par une entité de confiance. Elle garantit donc notamment l'identification formelle de l'identité des intervenants, avec en plus la garantie que les données n'ont pas été altérées et l'assurance de la confidentialité.

Le procédé sera appliqué dans l'e-gouvernance, l'e-commerce et la PME PMI. La certification électronique est en fait une carte d'identité sur Internet. Sont aussi concernées, entre entres, les institutions comme le ministère de l'Intérieur, les banques et les médecins pour les échanges d'informations entre eux.

L'intervenante précisera aussi que le processus sera long pour la concrétisation du projet. «Pour ce genre de projets, nous n'avons pas droit à l'erreur, et nous sommes prêts pour cette nouvelle étape. Nous mettrons aussi en place au fur et à mesure le cadre juridique», a indiqué Mme Derdouri.

Concernant ce dernier point, Moussa Benhamadi, ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la Communication, a précisé que des textes et des décrets exécutifs seront promulgués pour la réalisation du projet de certification électronique. Il annoncera aussi que d'autres rencontres du genre seront organisées en vue de vulgariser les processus

. **F.-Z. B.**

LA CAP LES PROPOSERA À LA PROCHAÎNE TRIPARTITE

Des conventions collectives par branches

La Confédération algérienne du patronat (CAP) se déclare pour des conventions collectives par branches, pour l'ensemble des opérateurs. Des propositions en ce sens seront formulées lors de la prochaine réunion tripartite (gouvernement-UGTA-patronat), prévue à la rentrée sociale, indique le président de la CAP.

Chérif Bennaceur - Akllger (Le Soir) - Selon Boualem M'rakech, qui a animé, hier au Centre de thalassothérapie de Sidi-Fredj, une conférence de presse en marge d'une assemblée générale, la CAP formule cette proposition sur la base de la classification et reclassification des effectifs existants. Il n'est pas question d'augmenter les effectifs ou les salaires de manière inefficiente mais sur la base du «juste salaire», affirme M. M'rakech.

Selon le président de la CAP, ces conventions sont valables pour l'ensemble des opérateurs économiques, notamment privés, et leur non-application sera passible de sanctions.

Auparavant, le président de la CAP avait exprimé sa satisfaction quant aux résultats de la récente tripartite économique et des mesures liées à la loi de finances complémentaire pour 2011 et qui reprennent certaines propositions de la Confédération, notamment sur le volet bancaire et fiscal. Pour autant, et même si la question de la dette fiscale et des crédits bancaires est en cours de traitement, le président de la CAP relève, néanmoins, la nécessité d'une bonne application des mesures.

Voire, l'application stricto sensu de la législation et la réglementation économiques en vigueur, dans la mesure où le climat d'affaires reste encore à parfaire et qu'il faille lever les contraintes entrepreneuriales par des moyens appropriés. D'autant que la CAP estime opportun que l'entreprise se substitue au Trésor public dans la dépense publique, et mettre un terme à la discrimination entre secteur public et secteur privé. Voire de consacrer le rôle moteur du privé dans les textes fondamentaux du pays. **C. B.**

MUSTAPHA BENBADA À LA CHAÎNE III :

«Le secteur du commerce, un laissé-pour-compte»

Mustapha Benbada a estimé, hier, que les pouvoirs publics n'avaient pas accordé assez d'intérêt au secteur du commerce.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - «L'Etat a fait beaucoup d'efforts durant la transition économique de ces 15 dernières années. Dans les investissements et les infrastructures de base, économiques et sociales. Malheureusement, le secteur du commerce a été le laissé-pour-compte en termes d'investissement. Donc, il faut que l'Etat fasse un effort supplémentaire dans la reconstruction des chaînes de distribution des différents produits, notamment les produits sensibles et les produits de base», a déclaré le ministre lors de son passage à l'émission matinale de Souhila El Hachemi.

Selon le ministre, il est nécessaire de déterminer le rôle de chaque intervenant au niveau de toutes les étapes de cette chaîne. «L'Etat a toujours considéré que les infrastructure de base, les marchés de gros et les marchés de détail devaient être du ressort des collectivités locales. Malheureusement, nos collectivités ont des problèmes de financement. Nous attendions ensuite un investissement de la part du privé, mais rien n'est arrivé. Donc, l'Etat a dû se substituer à ces opérateurs pour tout structurer. C'est une mission régalienne de l'Etat.»

Interrogé sur le Conseil national de la concurrence, Mustapha Benbada a déclaré que cette instance sera opérationnelle avant la fin de l'année en cours. «Une fois ses membres installés, le Conseil pourra commencer à travailler immédiatement», a-t-il insisté.

Pour ce qui est de la régulation du marché des produits alimentaires durant le mois de Ramadan, le ministre du Commerce s'est montré plutôt optimiste.

«Les informations que nous avons à propos des produits agricoles sont rassurantes. L'abondance et l'approvisionnement seront assurés», a-t-il garanti. Wait and see…

T. H.

CONTRADICTIONS AVEC MEDELCI À PROPOS DU DÉMANTÈLEMENT TARIFAIRE

Le no comment de Benbada

Mustapha Benbada n'a pas souhaité commenter, hier, les déclarations du ministre des Affaires étrangères à propos du démantèlement tarifaire avec l'Union européenne. «Il n'y a pas de contradictions. J'ai suffisamment expliqué cela et je ne crois pas que ce soit utile de revenir sur ce sujet», a déclaré le ministre du Commerce en réponse à une question de Souhila El Hachemi.

Lors de sa visite au Luxembourg, le ministre des Affaires étrangères avait indiqué que la demande de l'Algérie sur le report à 2020 de l'entrée en vigueur du démantèlement tarifaire, disposition inscrite dans le cadre de l'accord d'association avec l'Union européenne, avait été acceptée.

Au même moment, à Alger, le ministre du Commerce annonçait qu'aucun accord n'avait été trouvé entre les deux parties et qu'il était nécessaire d'aller vers un autre round de négociations. **T. H.**

SÉNAT

La LFC 2011 votée aujourd'hui

Le ministre des Finances, Karim Djoudi, étant absent, — l'élection du successeur de DSK à la tête du FMI l'a retenu à l'étranger —, c'est le ministre délégué chargé des Relations avec le Parlement, Mahmoud Khoudri, qui a répondu, hier, aux préoccupations des membres du Conseil de la nation s'agissant des dispositions de la loi de finances complémentaire 2011 (LFC 2011).

Ainsi, outre la question de l'inflation que pourrait générer un prix du baril fixé à 45 dollars en vertu de cette loi et les augmentations des salaires dont ont bénéficié plusieurs catégories de la Fonction publique, M. Khoudri s'est arrêté sur l'amendement apporté par les députés relatif à l'autorisation de l'importation de produits de la friperie. Un amendement qui a suscité la désapprobation d'un nombre de sénateurs lors de la plénière consacrée lundi au sujet. «Nous sommes tributaires de la souveraineté des députés. Et puis, ce n'est pas la fin du monde. Du moment, souligne-t-il, que la friperie traverse nos frontières terrestres malgré l'interdiction qui remonte à la LFC 2009, il vaut mieux la légaliser. Or, s'il y a des unités de traitement de ces produits qui ont une présence légale et activent sous le regard vigilant des services des impôts, d'autres opérateurs échappent à tout contrôle. L'autorisation d'importer à travers les ports permet de mieux les contrôler.»

M. Khoudri a, par ailleurs, avancé que «la subvention des produits de base ou de première nécessité permettra de maîtriser l'inflation», et que «le Fonds de régulation des recettes, fort de 4 800 milliards de dinars et aussi les réserves de changes qui couvrent trois années d'importation assurent les grands équilibres financiers». La LFC 2011 sera votée aujourd'hui. Selon les échos recueillis ici et là, elle devra être adoptée sans problème.

L. H.

HOULE EN MÉDITERRANÉE

Vingt mille lieues sous la mer

De notre bureau de Bruxelles, Aziouz Mokhtari.

Il s'en passe des choses en Méditerranée, cette mer chère à Ulysse. Fondateur, dit-on, d'Alger.

Printemps qui dure encore en Egypte et en Tunisie, après, serace le bonheur retrouvé de peuples brimés devenus, un à un, citoyens ? Un été sec ? De longues nuits d'hiver ou, tout bonnement, un automne gris, monotone, sans fin ?

Rien pour le moment n'indique que le raz-de-marée déclenché par Bouazizi aboutisse à un monde meilleur. Ou pire.

Gouvernements de transition technique en Egypte et en Tunisie, sous pression quotidienne et vigilance accrue des gens, devenus presque citoyens, troubles majeurs en Libye et en Syrie, la Grèce sous contrôle financier et judiciaire de la Banque mondiale, du FMI et de l'Union européenne, l'Algérie et le Maroc qui continuent de se foutre de la gueule des gens — Rabat par sa nouvelle Constitution bidon et Alger par les auditions sans queue ni tête de Bensalah le magnifique — l'état des lieux en Méditerranée n'est pas reluisant, c'est la houle.

Il est vrai, aussi, que ce lac dit de paix mais toujours en guerres permanentes et cruelles, a toujours su se remettre à … flots et se sortir de situations inextricables. Désespérées. Il n'y a plus d'UPM, cette Union pour la Méditerranée coprésidée, souvenons-nous, par Hosni Moubarak. Les accords d'association, fruit du compromis de 1975 du processus dit de Barcelone, sont noyés dans d'autres configurations greffées, unilatéralement, par Bruxelles sur le traité de la Costa Brava.

La politique de voisinage (PEV), le statut de pays le plus avancé, etc. sont autant de nouvelles politiques qui n'éclairent pas les horizons. Ni dans le versant Nord, ni dans le versant Sud de la Méditerranée.

La Méditerranée est, pour l'instant, à vingt mille lieues sous la mer.

A. M.